



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : 39  
- représentés : 7  
TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Thierry KLEIN, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> Mme Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Marie-Bernadette PIETTRE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Philippe BUCHMANN	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

#### Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM  
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

**OBJET : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE PISCINE  
A MUTZIG : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCOURS DE MAITRISE D’ŒUVRE**

---

**N° 22-102**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 22-04 du 10 mars 2022 :

- adoptant la version 5, actualisée en janvier 2022, du pré-programme opérationnel relatif à la construction d’une nouvelle piscine à MUTZIG, établi par le Groupement I.P.K. Conseil / ISE A.M.O., estimant à (arrondi) 20.000.000 € T.T.C. (valeur janvier 2022), le coût total de cette opération,
- décidant de lancer une étude énergétique et de développement durable portant sur l’ensemble des aspects énergétiques du futur projet rattaché au site ;

**VU** sa délibération N° 22-81 du 6 octobre 2022 approuvant le programme relatif à ce projet, établi par le Groupement I.P.K. Conseil / ISE A.M.O. ;

**CONSIDERANT** qu’il s’agit désormais d’engager la phase opérationnelle de conception et de réalisation de cette opération par le lancement d’une procédure de concours de maîtrise d’œuvre, en application de l’article R.2172-2 du Code de la Commande Publique ;

**VU** Le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2125-1 2°, R.2162-16, R.2162-22, R.2162-24, R.2172-2 et R.2172-4 ;

**SUR LES RAPPORTS** de la Commission Réunie, en ses séances des 20 avril 2017, 11 mai 2017, 9 novembre 2017, 30 novembre 2017, 15 mars 2018, 6 décembre 2018, 13 juin 2019, 26 septembre 2019, 5 novembre 2020, 1<sup>er</sup> avril 2021, 27 janvier 2022, 5 mai 2022, 2 juin 2022, 5 juillet 2022 et 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Messieurs Adrien KIFFEL, Vice-Président et Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS  
décide**

d’engager la procédure de choix d’un maître d’œuvre, selon la procédure du concours restreint, pour la construction d’une nouvelle piscine à MUTZIG, selon les articles L.2125-1 2° et R.2172-2 du Code de la Commande Publique,

**précise**

que le Jury de ce concours est composé de :

**1° Membres à voix délibératives :**

**A. Représentants de la maîtrise d’ouvrage :**

Les membres élus de la Commission d’Appel d’offres, à savoir :

**Président** : L’autorité habilitée à signer le marché public ou la convention de délégation de service public ou son représentant,

**Membres titulaires** :

- Madame Catherine WOLFF,  
Conseillère Municipale de MOLSHEIM,
- Monsieur Jean-Luc SCHICKELE,  
Maire de MUTZIG,
- Monsieur Gilbert ROTH,  
Maire de DORLISHEIM,

Membres suppléants :

- Monsieur Pascal GEHIN,  
Maire d'AVOLSHEIM,
- Monsieur Adrien KIFFEL,  
Maire de WOLXHEIM.
- Monsieur Éric FRANCHET,  
Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- Madame Marielle HELLBOURG,  
Maire de NIEDERHASLACH,
- Madame Mireille RODRIGUEZ,  
Adjointe au Maire d'OBERHASLACH,
- Monsieur Guy ERNST,  
Maire de HEILIGENBERG,
- Monsieur Julien HAEGY,  
Maire de DUPPIGHEIM

font partis du JURY (Article R.2162-24 du Code de la Commande Publique),

B. Personnes qualifiées :

Un tiers des membres du Jury doit posséder la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée pour participer au concours (Article R.2162-22 du Code de la Commande Publique), soit 3 personnes qualifiées,

2° Membres à voix consultatives :

Des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours peuvent être invités, à l'initiative du Président du Jury,

**arrête**

le nombre de candidatures à concourir à trois, conformément à l'article R.2162-16 du Code de la Commande Publique,

**fixe**

le montant de la prime à 60.000,00 € H.T. par candidat retenu au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations, conformément à l'article R.2172-4 du Code de la Commande Publique,

**autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de cette opération, notamment le règlement du concours et le contrat de maîtrise d'œuvre en résultant.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Madame Caroline PFISTER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 27 décembre 2022
- publication sur le site internet le : 27 décembre 2022

**Acte à classer****DE-22-102**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-27T09-54-58.00 ( MI242226139 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221215-DE-22-102-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS - CONSTRUCTION  
D'UNE NOUVELLE PISCINE A MUTZIG ; ENGAGEMENT DE LA  
PROCEDURE DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publicsActe : 22-102 DEV LOCAL SPORTS ET  
LOISIRS NOUVELLE PISCINE  
ENGAGEMENT DE LA  
PROCEDURE.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 27/12/22 à 09:54

Date 27/12/22 à 09:54

Date 27/12/22 à 10:00

Par SEGUIN MurielPar SEGUIN Muriel